

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 18 JUIN 2020

2020 - 50 COTISATION ANNUELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LA GEO DATA

L'an deux mille vingt, le Jeudi 18 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 11 juin 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 14

Votants : 14

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Titulaires absents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé)
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (a quitté la séance en cours)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (a quitté la séance en cours)

Délégués suppléants présents

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean LOUËR

Affichage le 19 juin 2020

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200618-2020-50-
DE
Date de réception préfecture :

Vu la délibération n°2018-43 du 28 juin 2018, relative à la création de l'association LA GEO DATA,

Vu les statuts de LA GEO DATA, et notamment son article 7,

Considérant que le SYDELA, en collaboration avec l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Loire-Atlantique le Syndicat Départemental d'Alimentation en eau potable de Loire-Atlantique (ATLANTIC'EAU), a créé une association loi 1901 afin de constituer un outil à disposition des collectivités du département pour partager les données Réseaux (Eau, électricité...) géoréférencées sur la base d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Considérant que conformément aux statuts de l'association, le SYDELA est membre fondateur de l'association et qu'à ce titre, il doit verser une cotisation au profit de l'association dont le montant est défini, chaque année, en Conseil d'Administration.

Considérant que la cotisation pour l'année 2020 a été fixée à 500 €.

Le Comité décidé, à l'unanimité :

- D'approuver le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 500 € au profit de l'association LA GEO DATA.

**Le Président,
Bernard CLOUET**

